

## Edito

Les illuminations vont bientôt habiller notre village de son bel habit de fêtes, qui s'animera joyeusement avec le défilé des petits bambins charnoziens munis de leurs lumignons. Ces lumières qui nous sont chères perpétuent la belle tradition de notre région en cette période de Noël. Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année avec vos proches.

Bonne lecture et à l'année prochaine !

Prochain conseil municipal  
Mardi 13 décembre à 20h en mairie



Dégradations publiques rue de Monetrot



Dégradations publiques à l'entrée de l'allée du château

Conception et rédaction : Mairie de Charnoz / Commission Communication.

Pour ne plus être dans la liste de diffusion, merci de nous le signaler en envoyant un mail à : [mairie.charnoz@wanadoo.fr](mailto:mairie.charnoz@wanadoo.fr)

N'hésitez pas à visiter le site de la mairie : [www.mairiecharnoz.com](http://www.mairiecharnoz.com) / Charnoz INFO est disponible en format imprimé en mairie.



## Charnoz en actions

*Toute l'actualité de l'équipe municipale, les événements, les actions et les projets réalisés ou en cours...*

### Commission voirie, réseaux et sécurité

#### Circulation perturbée

En raison du réaménagement de l'entrée nord du village, la circulation reste perturbée de l'angle rue Sabot à l'allée du Cimetière. La circulation est déviée par la rue Sabot-Vie du Bourg afin que les travaux se déroulent plus rapidement et dans de bonnes conditions de sécurité. Pour la reprise des pavés en traversée de route au niveau du passage protégé vers l'église, la circulation alternée reste en place durant les travaux. La mairie s'excuse pour ces perturbations et la gêne occasionnée.

#### Dégradations publiques

Nous déplorons les actes d'incivilité et de dégradation sur la voie publique qui ont de nouveau eu lieu dans le village dans la nuit du 26 au 27 novembre.

La mairie a déposé plainte en gendarmerie car la loi stipule : «*La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende...*»

#### Décoration lumineuse

Les agents municipaux vont mettre en place les illuminations du village début décembre.

### Commission communication

#### Bulletin municipal

*L'Echo des charmilles* est en cours de réalisation. Une majorité des articles a été reçue à ce jour. Le secrétariat de la mairie procède aux relances des retardataires. L'imprimerie des Trois fontaines a commencé sa prospection publicitaire.

### Commission environnement

#### Nettoyage de «la piscine»

La commission remercie les bénévoles qui ont aidé au débroussaillage du secteur du four à bois, dit la «piscine». Un nouveau rendez-vous est donné à tous les volontaires le 3 décembre de 8h à 12h pour continuer cette opération de nettoyage. Venez avec bottes, sécateurs et bonne humeur !



Débroussaillage du secteur «la Piscine»



Après l'effort le réconfort !

#### Elagage

L'élagage des platanes de l'allée du Cimetière a été réalisé par l'entreprise Rouvière.

### Commission Sport, jeunesse et culture

La commission en association avec le *Club des jeunes* et les coureurs du village se sont réunis en vue d'organiser, l'année prochaine, un cross dans le parc du château. Un projet de chemin de randonnée autour de Charnoz a été lancé.

# Ca bouge à Charnoz !

Toute l'actualité associative, les événements passés, et les projets à venir...

**Samedi 26 octobre**

## Le Cyclocross



Cyclocross au parc du Château

Le cyclocross organisé par la Roue Sportive de Meximieux (épreuve de support au championnat départemental de la FSGT 69) s'est déroulé au château le 26 novembre sous une météo magnifique.



Cyclocross au parc du Château

**Samedi 28 janvier**

## Sortie ski



Station de Valmorel

Le Club des Jeunes organise une sortie de ski le samedi 28 janvier 2017 à Valmorel. Pensez à réserver ! (Nombre de place limité). Rendez-vous à 6h30 au château pour un départ à 6h45 et retour prévu vers 19h30 au château.

Les fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site de la mairie et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 14 Janvier.

Tarif : 35€/personne trajet & forfait, Gratuit pour les adhérents du Club des jeunes.

Pour plus d'info :  
Anthony Cléchet : 06 59 38 88 90  
[clubdesjeunesdecharnoz@gmail.com](mailto:clubdesjeunesdecharnoz@gmail.com)

## En bref

### • Vente de sapin

L'association Le Chaudron magique vous propose cette année, d'aller chercher directement votre sapin aux Serres VALENTIN à Meximieux en ayant la possibilité de le choisir en famille à compter du 3 décembre jusqu'au 18 décembre 2016 (du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche de 10h à 12h). Christelle prendra les commandes et après règlement par chèque ou espèces, Le Chaudron magique vous donnera un bon de retrait (possibilité de laisser les courriers dans la boîte de l'association).

**VENTE DE SAPINS DE NOEL**

Le Chaudron Magique Nouveau fournisseur : Les Serres VALENTIN à Meximieux qui s'approvisionnent directement chez un exploitant local de sapins.

**FACILE :** Vous commandez votre sapin et réglez par chèque ou espèces auprès de Christelle ou dans notre boîte aux lettres ; en échange un bon de retrait vous sera remis.

**PRATIQUE :** Vous allez chercher directement votre sapin chez VALENTIN et vous avez la possibilité de le choisir en famille avec vos enfants à compter du 03 décembre jusqu'au 18 décembre 2016 (du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00).

**BON DE COMMANDE / VENTE DE SAPINS**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Téléphoné : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Merci de joindre le règlement à votre commande :  par chèque  en espèces

TYPE DE SAPINS	TAILLE EN CM	PRIX A L'UNITE	QUANTITE	PRIX
Epicéa coupé	0,80 m - 1 m	12,50 €		
	1 m - 1,50 m	15,00 €		
	1,50 m - 2 m	21,00 €		
	2 m - 2,50 m	30,00 €		
	2,50 m - 3 m	42,00 €		
Normann coupé	0,80 m - 1 m	22,00 €		
	1 m - 1,50 m	32,00 €		
	1,50 m - 1,75 m	45,00 €		
	1,75 m - 2 m	49,00 €		
	2 m - 2,50 m	62,00 €		
Epicéa en pot	0,80 m - 1 m	22,00 €		
	1 m - 1,25 m	27,00 €		
	1,25 m - 1,50 m	32,00 €		
<b>TOTAL</b>				

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

## A vos agendas !

### A Charnoz

**2**  
DÉC

**Assemblée générale** de l'association Découverte et Création à Charnoz Accueil à 20h30.

**3**  
DÉC

**Nettoyage du lieu dit «la piscine»**  
RDV à 8h au four à pain à tous les volontaires pour continuer le nettoyage du site. Une petite collation sera offerte aux participants en fin de matinée.

#### Tombola du Club des Jeunes

Les jeunes vous proposeront, en porte à porte, leurs grilles de Tombola pour vous faire gagner des paniers garnis et autres lots... Tirage au sort le 10 décembre.

**9**  
DÉC

#### Défilé aux lampions

organisé par le Sou des écoles dans les rues du Loyat. Vente de lampions à 18h45 sous le préau de l'école. Départ à 19h.

**11**  
DÉC

#### Randonnée pédestre familiale

organisée par l'association Découverte et création. La ViaRhôna (St-Sorlin en Bugey) 13,9km, 292 m de dénivelé [3€/adulte, 1,5€/enfant]. Départ à 9h sur la place de Charnoz. Annulation possible en cas de mauvais temps.

Renseignements : Jean-Marc Brison, au 06 77 97 53 46

**17**  
DÉC

**Repas de fin d'année des aînés** organisé au château par le CCAS.

**13**  
JAN

**Voeux de la municipalité** au château à 19h.

### Hors les murs

**10-11**  
DÉC

#### Marché de Noël à Pérouges

Samedi de 12h à 19h et dimanche de 10h à 18h. Accès libre. Illumination de la cité, contes, animation musicale.

Plus d'info : [www.perouges.org](http://www.perouges.org)  
[info@perouges.org](mailto:info@perouges.org)

Téléphone : 09 67 12 70 84

**12**  
DÉC

**Don du sang** à l'espace Claude Favre de Vaugelas de Meximieux de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h30.





# La mairie en pratique

Toute les informations pratiques et administratives  
du secrétariat de mairie

## Démarches

### Listes électorales

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 pour une prise en compte sur 2017 => Les échéances électorales sont nombreuses sur 2017 : présidentielles : 23 avril et 07 mai 2017, élections législatives 11 et 18 juin 2017. Possibilité de télécharger le formulaire puis le retourner complété et accompagné d'une copie de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

### Fermeture du secrétariat de mairie

Le samedi 31 décembre, l'accueil du secrétariat de mairie ne sera assuré que de 10h à 11h.

### Facture d'eau

Vous allez recevoir dans les prochains jours votre facture d'eau pour l'année 2016. Pour les abonnés prélevés, l'échéance est fixée au 15 décembre 2016. Pour les non prélevés, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour régler votre facture d'eau. Les règlements par chèques sont à adresser à la Trésorerie de Meximieux. Vous pouvez aussi régler votre facture par internet en vous connectant à l'adresse suivante : <https://www.tipi.budget.gouv.fr/>. Le paiement est sécurisé.

### Marché sur la place

Un primeur et un fromager vous accueillent sur la place les samedis matins de 9h à 12h.

## En bref

### • Communication interministérielle

La sécurité routière lance une campagne de sensibilisation sur les risques encourus par la conduite après usage de stupéfiants.



### • Application SAIP sur smartphone

Ce dispositif complète celui d'état d'alerte et d'information des populations déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) et s'inscrit dans une démarche globale d'acculturation de la population aux risques, et particulièrement - dans cette première phase - à la menace terroriste et aux moyens de se protéger en cas d'attaque.

Pour plus d'information : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Le-SAIP-en-4-clics>.

Fonctionnalités de l'application : notifications géolocalisées en cas d'alerte, informations et consignes comportementales, Jusqu'à 8 zones géographiques (communes/codes postaux), viralisation des messages sur les réseaux sociaux (Twitter/Facebook)



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

#### Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

#### Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

#### Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

#### Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.